

Décision IV/5

Renforcement des capacités dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale

La Réunion des Parties,

Rappelant sa décision III/4 relative aux lignes directrices concernant les bonnes pratiques et les accords bilatéraux et multilatéraux ainsi que sa décision III/9 relative à l'adoption du plan de travail pour la période allant jusqu'à la quatrième réunion des Parties,

Ayant examiné les résultats des ateliers consacrés à l'élaboration de directives concernant l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière en Asie centrale, des ateliers nationaux et des stages organisés en Asie centrale, de l'étude pilote réalisée avec la participation du Kirghizistan et du Kazakhstan ainsi que des ateliers sous-régionaux organisés dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale,

Reconnaissant que ces activités favorisent la mise en œuvre et l'application pratique de la Convention dans la sous-région,

1. *Se félicite* des rapports établis par les pays chefs de file pour les ateliers sur le renforcement des capacités, tels qu'ils sont publiés sur le site Web de la Convention;
2. *Approuve* les Directives concernant l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière à l'intention des pays d'Asie centrale (ECE/MP.EIA/WG.1/2007/6);
3. *Propose* que les activités visant à renforcer davantage les capacités dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale soient incorporées dans le plan de travail;
4. *Invite* les Parties et les non-Parties à prendre la direction des travaux au titre de cette activité ou à y contribuer;
5. *Demande* aux pays chefs de file d'établir un résumé d'une page sur les conclusions de chaque atelier tenu, dans le but d'intégrer ce résumé à un rapport sur le renforcement des capacités dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale;
6. *Invite* les Parties, les non-Parties, les institutions multilatérales de crédit et les organismes bilatéraux d'assistance à prendre d'autres mesures appropriées pour accompagner le renforcement des capacités dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.